

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**RÈGLEMENT N° 171**

---

**Pour donner le nom de rue de la Ferme au 2<sup>e</sup> Rang Ouest, de la traverse du C.N. jusqu'à la route Sainte-Anne-Saint-Onésime**

---

ATTENDU QU'une requête a été présentée au Conseil demandant le changement de nom de ce bout de rang;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session antérieure de ce conseil, tenue le 03 septembre 1991;

À CETTE CAUSE :

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Pelletier, conseiller

Appuyé par monsieur Paul Blier, conseiller

Résolu unanimement que :

Il a été ordonné et statué par le Conseil de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement, portant le numéro 171, ainsi qui suit : savoir :

Article 1- Le Fronteau du 2<sup>e</sup> Rang Ouest, de la traverse du C.N. jusqu'à l'intersection de la route Sainte-Anne-de-la-Pocatière portera le nom de "Rue de la Ferme".

Article 2- La Municipalité procédera à l'achat de plaques d'identification pour cette rue à même les fonds généraux.

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté.

Fernand Pelletier

Maire

René Pelletier

Secrétaire-trésorier